

Délibérations

Commission paritaire de la branche des Activités de Marchés financiers

Commission paritaire du 12 juin 2024

Étaient présents :

Pour l'AMAFI

M. Jean-Bernard Laumet
Mme. Laurence Le Valégant

Pour les Organisations syndicales

CFDT Bourse : Nathalie Berthet
CFTC MF : Loubna Daoudi
CGC MF : Gonzague Guez
SPI MT : Isabelle Fauvel Longo

Président de séance : M. Jean-Bernard Laumet

Secrétaire de la Commission paritaire : Mme Alexandra Lemay-Coulon

Participaient également : Mmes Jeanne Auriac (AMAFI)
Sabine Faist (OPCO Atlas)

Ordre du jour :

- I. Validation du compte-rendu de la Commissions paritaire du 08 avril 2024
- II. Point d'actualité par l'OPCO Atlas dont état des engagements à fin mai 2024
- III. Revue des critères du Plan de développement des compétences (PDC)
- IV. Point sur les couts-contrats :
 - a. Retour de France Compétences sur les NPEC complémentaires 2024
 - b. Prise de position consécutive à la décision de baisse des NPEC de France Compétences
- V. Point sur les actions en cours 2024 :
 - c. Vidéos Pr SPOT et Success story
 - d. Étude prospective
- VI. Questions diverses

I. Validation du Compte rendu de la Commission paritaire du 08 avril 2024

En l'absence de remarques, le compte-rendu de la Commission paritaire du 08 avril 2024 est validé par l'ensemble des participants.

II. Point d'actualité par l'OPCO Atlas dont état des engagements à fin mai 2024

Pas de délibération sur ce point.

III. Revue des critères du Plan de développement des compétences (PDC)

Au regard du taux d'avancement de la consommation du PDC – de 50 salariés et des réserves reportées des années précédentes, la Commission paritaire a décidé de revoir les critères d'accès à ce dispositif.

Sur la base des simulations présentées par l'OPCO, la Commission paritaire a choisi de retenir le scénario 5. Les critères du PDC sont donc ainsi modifiés, pour une mise en œuvre au plus tôt :

- Suppression des domaines d'éligibilité au PDC ;
- Suppression de l'enveloppe dédiée à CampusAtlas (puisque ces formations sont dorénavant intégrées dans l'enveloppe du PDC) ;
- Augmentation des plafonds annuels par entreprise :
 - o Entreprises de moins de 11 salariés : 6.500 €
 - o Entreprises de 11 à 49 salariés : 8.000 €

IV. Point sur les coûts-contrats

a. Retour de France Compétences sur les NPEC complémentaires 2024

Aucune recommandation n'a été formulée par France compétences sur les NPEC complémentaires envoyés par la branche au mois d'avril, les niveaux ayant tous été considérés comme conformes.

b. Prise de position consécutive à la décision de baisse des NPEC de France Compétences

À l'issue de son Conseil d'administration du 16 mai 2024, France Compétences a adressé un courrier de recommandations sur les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage fixés ces dernières années, dans lequel 31 niveaux de diplômes ont été considérés comme non-conformes à « la nouvelle marge de tolérance », ce qui correspond à une baisse totale de 40.597 €.

Parmi les diplômes jugés non-conformes, 16 sont cœur de métiers dont 9 de niveaux 6 et 7. La branche des Marchés financiers, dans ses notes d'objectivation, prévoyait des plafonds entre 9.500 € et 10.500 € pour ces diplômes. Or, France Compétences recommande des niveaux de prise en charge entre 7.065 € et 9.592 € pour ces mêmes diplômes.

Les partenaires sociaux de la branche des Marchés financiers se sont toutefois réunis afin de déterminer les nouveaux niveaux de prise en charge à la suite des recommandations de France Compétences. Il en ressort un fort mécontentement au vu de l'impossibilité pour la branche d'exercer sa compétence souveraine en matière de définition de sa politique de formation professionnelle puisqu'elle est

contrainte de s'aligner avec les recommandations si elle veut pénaliser le moins possible les entreprises de son secteur et les jeunes qui souhaitent l'intégrer par le biais de l'alternance.

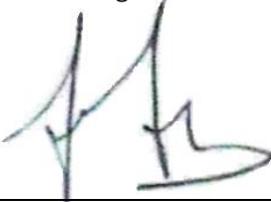
Dans ces conditions, et sous réserve de la vérification en cours des remontées de comptabilité analytique des CFA, la Commission paritaire décide de se positionner sur les niveaux maximums de prise en charge des contrats d'apprentissage tolérés par France Compétences.

Par ailleurs, au regard de la méthodologie appliquée par France Compétences, la commission paritaire considère, qu'elle n'avait pas à se positionner et pouvait conserver le NPEC antérieur sur les certifications visées en surbrillance jaune dans le tableau annexe. Le positionnement les concernant vise à éviter le passage en arrêté de carence.

Le tableau reprenant ces nouveaux positionnements est annexé à la présente.

Fait à Paris, le 12 juin 2024

Signatures :

Association française des marchés financiers (AMAFI) Jean-Bernard Laumet 	CFDT Bourse Nathalie Berthet 
CFTC Marchés Financiers Loubna Daoudi 	CGC Marchés Financiers Gonzague Guez 
SPI MT Isabelle Fauvel-longo 	

Formulaire

Nom	Date de dernière modification
NPEC 2024 révision - repositionner	23/05/2024

CPNE

Code CPNE	Nom
319	Commission Paritaire Activités de Marchés Financiers

Enquête

Nom	Détails	Date de retour sc
NPEC 2024 révision - repositionner	2024	05/07/2024

Dates

Date de dépôt de l'enquête par l'	Date de la délibération de la CPNE
02/01/2024	02/01/2024

NPEC

Code RNCP	Libellé de la formation	Libellé du Diplôme	Niveau de la certification	Niveau de prise en charge défini par la branche	Valeur recommandée par France compétences	Valeur minimum	Valeur maximum	Nouveau positionnement de la Branche suite aux recommandations
RNCP12378	Responsable comptable et financier	TITRE	NIVEAU6	7605	6000	4000	7065	7065
RNCP15638	Diplôme d'ingénieur de l'école française d'électronique et d'informatique	TITRE INGÉNIEUR	NIVEAU7	9500	5500	4000	9157	9157
RNCP16261	Manager comptable et financier	TITRE	NIVEAU7	7669	4000	4000	7095	7095
RNCP1707	Diplôme de l'école supérieure des sciences commerciales d'Angers (ESSCA)	DIPVIGRM	NIVEAU7	11000	6500	4000	9350	9350
RNCP19418	Manager administratif et financier	TITRE	NIVEAU7	9151	6500	4000	8956	8956
RNCP21942	Négociateur-conseil en patrimoine immobilier et financier	TITRE	NIVEAU6	9000	6000	4000	8100	8100
RNCP21947	Expert en ingénierie informatique	TITRE	NIVEAU7	9090	6157	4000	7727	7727
RNCP31678	Concepteur développeur d'applications	TP	NIVEAU6	7353	6000	4000	7178	7178
RNCP31915	Manager d'Affaires	TITRE	NIVEAU7	7391	6500	4000	6816	6816
RNCP31924	Conseiller financier	TITRE	NIVEAU6	9500	8500	4000	9472	9472
RNCP32073	Chargé d'affaires commerciales et marketing opérationnel	TITRE	NIVEAU6	6704	4000	4000	6034	6034
RNCP34126	Informatique (fiche nationale)	MASTER	NIVEAU7	9000	6500	4000	8889	8889
RNCP34465	Chargé de gestion commerciale	TITRE	NIVEAU6	6811	5821	4000	6179	6179
RNCP34573	Responsable de clientèle banque finance assurance	TITRE	NIVEAU6	5691	5138	4000	5138	5138
RNCP34581	Chargé de marketing et promotion	TITRE	NIVEAU6	7006	6000	4000	6966	6966
RNCP34775	Conseiller patrimonial	TITRE	NIVEAU6	7515	6189	4000	6764	6764
RNCP34923	Expert en management immobilier et du patrimoine	TITRE	NIVEAU7	8756	5817	4000	7443	7443
RNCP34994	Manager du Développement Commercial	TITRE	NIVEAU7	8505	5739	4000	7229	7229
RNCP35007	Expert en analyse financière	TITRE	NIVEAU7	8429	6500	4000	7165	7165
RNCP35008	Expert en Audit, contrôle et conseil	TITRE	NIVEAU7	8353	4000	4000	7100	7100
RNCP35261	Responsable marketing commerce et expérience client	TITRE	NIVEAU6	6498	5180	4000	6320	6320
RNCP35534	Responsable en gestion financière et contrôle de gestion	TITRE	NIVEAU6	6620	4380	4000	5958	5958
RNCP35538	Conseiller clientèle des particuliers en banque et assurance	TITRE	NIVEAU6	7599	7200	4000	7564	7564
RNCP35607	Expert des marchés financiers	TITRE	NIVEAU7	9120	7495	4000	7752	7752
RNCP35746	Chargé de communication cross-media	TITRE	NIVEAU6	7700	6000	4000	7550	7550
RNCP35776	Chargé des affaires immobilières	TITRE	NIVEAU6	8970	7194	4000	8073	8073
RNCP36211	Expert en gestion d'actifs mobiliers et immobiliers (MS)	TITRE	NIVEAU 7	10500	7000	4000	9592	9592
RNCP36395	Responsable de développement commercial	TITRE	NIVEAU 6	8200	6000	4000	7380	7380
RNCP36498	Expert conseil en gestion de patrimoine	TITRE	NIVEAU 7	9200	6213	4000	7820	7820
RNCP36505	Chargé de développement des ressources humaines	TITRE	NIVEAU 6	8200	6000	4000	7380	7380
RNCP36647	Manager en gestion globale des risques	TITRE	NIVEAU 7	9349	7500	4000	7987	7987